

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Banque Nationale du Canada	9 juin 2016	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Nemaska Lithium Inc.	10 juin 2016	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fiducie privée Actions internationales Manuvie	9 juin 2016	Ontario
Slate Office REIT	13 juin 2016	Ontario
Summit Industrial Income REIT	3 juin 2016	Ontario
Suncor Énergie Inc.	7 juin 2016	Alberta

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Trican Well Service Ltd.	7 juin 2016	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Capital régional et coopératif Desjardins	14 juin 2016	Québec
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations environnementales (parts de catégories A, I, C et F)	7 juin 2016	Québec
Fonds Desjardins Équilibré mondial de revenu stratégique (parts de catégories A, T6, I, C, R6, F et S6)		- Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest
Fonds Desjardins SociéTerre Actions américaines (parts de catégories A, I, C et F)		- Yukon - Nunavut
Fonds Desjardins SociéTerre Technologies propres (parts de catégories A, I, C et F)		
Dividend 15 Split Corp.	9 juin 2016	Ontario
FINB du secteur financier des États-Unis AlphaDEX ^{MC} First Trust	10 juin 2016	Ontario
FINB du secteur de l'énergie des États-Unis AlphaDEX ^{MC} First Trust		
FINB du secteur des biens de consommation discrétionnaire des États-Unis AlphaDEX ^{MC} First Trust		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FINB du secteur des biens essentiels des États-Unis AlphaDEX ^{MC} First Trust		
FINB du secteur de la santé des États-Unis AlphaDEX ^{MC} First Trust		
FINB du secteur des matières premières des États-Unis AlphaDEX ^{MC} First Trust		
FINB du secteur des produits industriels des États-Unis AlphaDEX ^{MC} First Trust		
FINB du secteur technologique des États-Unis AlphaDEX ^{MC} First Trust		
FINB du secteur des services publics des États-Unis AlphaDEX ^{MC} First Trust		
FINB First Trust AlphaDEX ^{MC} dividendes européens (couvert en dollars canadiens)		
FINB de revenu mondial géré en fonction du risque First Trust		
FINB obligataire tactique First Trust		
First Asset Provincial Bond Index ETF	14 juin 2016	Ontario
First Asset 1-5 Year Laddered Government Strip Bond Index ETF		
First Asset Canadian Convertible Bond ETF		
Fonds de lingots d'argent Sprott	10 juin 2016	Ontario
Fonds du marché monétaire NEI	13 juin 2016	Ontario
Fonds d'obligations canadiennes NEI		
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI		
Fonds stratégique de rendement mondial NEI		
Portefeuille NEI rendement conservateur		
Fonds leaders en environnement NEI		
Fonds équilibré Éthique NEI		
Fonds d'actions canadiennes Éthique NEI		
Fonds Spécialisé d'actions Éthique NEI		
Fonds multistratégique américain Éthique NEI		
Fonds de dividendes mondial Éthique NEI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'actions mondiales Éthique NEI		
Fonds d'actions internationales Éthique NEI		
Fonds Spécialisé d'obligations mondiales à rendement élevé NordOuest NEI		
Fonds tactique de rendement NordOuest NEI		
Fonds croissance et revenu NordOuest NEI		
Fonds Macro de répartition d'actifs canadiens NordOuest NEI		
Fonds de dividendes canadiens NordOuest NEI		
Fonds d'actions canadiennes NordOuest NEI		
Fonds d'actions mondiales NordOuest NEI		
Fonds de dividendes américains NordOuest NEI		
Fonds des marchés émergents NordOuest NEI		
Fonds Spécialisé d'actions NordOuest NEI		
Portefeuille NEI Éthique Sélect revenu		
Portefeuille NEI Éthique Sélect conservateur		
Portefeuille NEI Éthique Sélect équilibré		
Portefeuille NEI Éthique Sélect croissance		
Portefeuille NEI Sélect conservateur		
Portefeuille NEI Sélect équilibré		
Portefeuille NEI Sélect croissance		
Portefeuille NEI Sélect croissance mondiale maximale		
Catégorie de société court terme NordOuest NEI		
Catégorie de société tactique de rendement NordOuest NEI		
Catégorie de société croissance et revenu NordOuest NEI		
Catégorie de société Macro de répartition d'actifs canadiens NordOuest NEI		
Catégorie de société d'actions à rendement		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
amélioré NordOuest NEI Catégorie de société de dividendes canadiens NordOuest NEI Catégorie de société d'actions canadiennes NordOuest NEI Catégorie de société de dividendes américains NordOuest NEI Catégorie de société des marchés émergents NordOuest NEI Catégorie de société d'actions mondiales NordOuest NEI Catégorie de société Spécialisé d'actions NordOuest NEI Portefeuille NEI Sélect conservateur de catégorie de société Portefeuille NEI Sélect équilibré de catégorie de société Portefeuille NEI Sélect croissance de catégorie de société Portefeuille NEI Sélect croissance mondiale maximale de catégorie de société	14 juin 2016	Ontario
Fonds mondial à faible volatilité Mackenzie Fonds d'actions internationales Mackenzie Ivy Fonds d'actions de marchés émergents à forte diversification Mackenzie Fonds d'actions européennes à forte diversification Mackenzie Fonds d'actions mondiales à forte diversification Mackenzie Fonds d'actions internationales à forte diversification Mackenzie Fonds d'actions américaines à forte diversification Mackenzie Catégorie Mackenzie Actions canadiennes à forte diversification	10 juin 2016	Ontario
Summit Industrial Income REIT	10 juin 2016	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
MCAP Corporation	10 juin 2016	Ontario
Suncor Énergie Inc.	8 juin 2016	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Artis Real Estate Investment Trust	10 juin 2016	17 juillet 2014
Banque de Montréal	8 juin 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	8 juin 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	9 juin 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	9 juin 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	10 juin 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	10 juin 2016	17 mai 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	13 juin 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	13 juin 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	13 juin 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	13 juin 2016	17 mai 2016
Banque Nationale du Canada	8 juin 2016	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	8 juin 2016	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	10 juin 2016	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	13 juin 2016	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	13 juin 2016	20 juin 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	14 juin 2016	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	14 juin 2016	19 décembre 2014
La Banque Toronto-Dominion	9 juin 2016	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	9 juin 2016	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	10 juin 2016	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	10 juin 2016	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	14 juin 2016	13 juin 2014
Pure Industrial Real Estate Trust	8 juin 2016	12 juin 2014
Toronto Hydro Corporation	9 juin 2016	9 janvier 2015

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Banque Royale du Canada

Vu la demande présentée par Banque Royale du Canada (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 19 mai 2016 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 1;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec de billets, de certificats et de bons de souscription émis par l'émetteur dans le cadre d'un programme d'émission de titres aux termes duquel i) le capital global maximal de tous les billets, certificats rachetables et certificats pouvant être exercés qui attestent des dépôts en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) en cours de validité en tout temps ne peut dépasser 40 000 000 000 \$ US et ii) le montant nominal implicite global maximal de tous les bons de souscription et certificats pouvant être exercés qui n'attestent pas des dépôts en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) en cours de validité en tout temps ne peut dépasser 3 000 000 000 \$ US, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité (le « placement »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement.

Fait à Montréal, le 7 juin 2016.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR : 2486798

Décision n°: 2016-FS-0061

Société Financière Daimler Canada Inc.

Vu la demande présentée par Société Financière Daimler Canada Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 31 mai 2016 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 1;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement, par l'émetteur, de billets à moyen terme qui sera effectué dans le cadre d'un programme auquel participe la société mère de l'émetteur, Daimler AG, et certaines autres filiales, le tout suivant les termes d'un prospectus devant être déposé annuellement auprès des autorités européennes compétentes, et conformément aux autres informations déposées auprès de l'Autorité (le « placement »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement.

Fait à Montréal, le 9 juin 2016.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR : 2493986

Décision n°: 2016-FS-0062

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur

Date du placement

Montant total du placement

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Adventus Capital Partners Ltd.	2016-03-30 et 2016-04-01	456 620 \$
Adventus Realty Limited Partnership	2016-03-30 et 2016-04-01	338 \$
Adventus Realty Trust	2016-03-30 et 2016-04-01	8 665 746 \$
Aleris International, Inc.	2016-04-04	10 725 000 \$
Arctic Star Exploration Corp.	2016-04-08 et 2016-04-11	400 000 \$
Artefacts Virtuels Inc.	2016-04-04, 2016-04-05, 2016-04-07, 2016-04-08 et 2016-04-12	33 000 \$
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2016-03-24	5 005 000 \$
Better Software Company Inc. (The)	2016-04-07	1 625 000 \$
BR Capital Limited Partnership	2016-03-31	1 068 000 \$
Brookfield Strategic Real Estate Partners II	2016-04-01	32 671 500 \$
CanWel Building Materials Group Ltd.	2016-03-30	25 013 075 \$
Centurion Real Estate Opportunities Trust	2016-04-01	6 636 994 \$
CO ₂ Solutions Inc.	2016-03-31	39 450 \$
Eastmain Resources Inc.	2016-04-11	5 100 000 \$
Focus Graphite Inc.	2016-04-01	1 431 550 \$
Glen Eagle Resources Inc.	2016-03-22	250 000 \$
ICM Invico Balanced Real Estate Trust	2016-04-14	1 105 980 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Innergex Énergie Renouvelable Inc.	2016-04-15	50 000 000 \$
Invincible Investment Corporation	2016-03-31	6 326 398 \$
Les Appartements Linton inc.	2016-06-01	635 000 \$
Makena Resources Inc.	2016-04-06	312 500 \$
Métaux Canadiens Inc. (Les)	2016-04-06 et 2016-04-15	600 000 \$
Métaux Stratégiques Canada	2016-04-05	205 000 \$
Micrex Development Corp.	2016-04-04	10 277 \$
Nevada Zinc Corporation	2016-03-31	2 000 000 \$
OmniArch Global Bond Corporation	2016-01-28	7 800 \$
OmniArch Global Bond Corporation	2016-03-01	4 193 157 \$
OmniArch Global Bond Corporation	2016-04-01	2 912 720 \$
Pétrolia Inc.	2016-05-27	10 500 \$
Ressources Algold Ltée	2016-03-14	957 000 \$
Ressources Beaufield Inc.	2016-04-04 et 2016-04-05	110 000 \$
Rogue Resources Inc.	2016-04-01	335 500 \$
Secova Metals Corp.	2016-03-01	319 500 \$
Secure Capital MIC Inc.	2016-03-31, 2016-04-01, 2016-04-05, 2016-04-07 et 2016-04-08	163 051 \$
SecureCare Capital Inc.	2016-04-05, 2016-04-08 et 2016-04-14	1 352 126 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Soundpays Inc.	2016-04-06 et 2016-04-12	500 000 \$
Trez Capital Yield Trust US	2016-04-05 au 2016-04-07	328 600 \$
UBS AG, Jersey Branch	2016-03-30, 2016-03-31 et 2016-04-01	11 567 707 \$
UBS Group Funding (Jersey) Limited	2016-04-05	173 661 398 \$
West Red Lake Gold Mines Inc.	2016-04-05	575 000 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».